

"Le SAMSAH48 a pour vocation, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soins, d'assurer des missions contribuant à la réalisation du projet de vie de la personne adulte handicapée par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leurs accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité" (Décret n°2005-223 du 11 mars 2005).

Le service s'adresse aux personnes adultes handicapées (de plus de 20 ans et dont le handicap a été reconnu avant 60 ans) **de la Lozère quelque soit la nature de l'handicap** (moteur, mental, psychique, sensoriel).

Il intervient sur l'ensemble du département, au domicile de la personne ainsi que dans tous les lieux où s'exercent ses activités (sociales, de formation ou professionnelles), en milieu ordinaire ou protégé.

Les accompagnements sont assurés par une équipe pluridisciplinaire et conduits à partir d'un projet individuel d'accompagnement contractualisé et élaboré avec la personne.



Capacité d'Accompagnement

Le SAMSAH48/SSIADPH dispose de :

- **18 places pour le SAMSAH48**
- **20 places pour le SSIADPH**

"Le service de soins infirmiers à domicile assure, ou fait assurer, des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques ou de soins de base et relationnel" (Décret n°22004-613 du 25 juin 2004).

CONTACTS

Adresse :

2 bis, allée Paul DOUMER
48000 MENDE

Tél : 04.66.42.82.37
Port : 06.89.40.07.06
Fax : 04.66.44.23.02

Email : samsah48@arlo48.fr

Chef de service : DELMAS Valérie

HORAIRES D'OUVERTURE DES BUREAUX

DU LUNDI AU VENDREDI
De 8h30 à 12h00
Et de 13h30 à 17h00

RAPPEL

Pour disposer de nos services, il suffit de faire la demande :

- auprès de la MDPH (Maison départementale des Personnes Handicapées),
Tél : 04/66/49/60/70
Site : www.mdph48.fr

Adresse : 6 Av Père Coudrin
48000 MENDE

SAMSAH48 SSIADPH

Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés de Lozère.

~

Service de Soins Infirmiers À Domicile pour Personnes Handicapées.

Le SAMSAH48/SSIADPH conçoit l'accompagnement selon une approche globale de la personne dite "approche positive" afin de mieux saisir les besoins de la personne et ainsi privilégier des interventions de nature à améliorer véritablement sa qualité de vie.



Composition de l'équipe

- **DIRECTEUR**
- **CHEF DE SERVICE**
- **SECRETAIRE**
- **CONSEILLERE EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE**
- **ASSISTANTE SOCIALE**
- **EDUCATEUR SPECIALISE**
- **MONITEUR EDUCATEUR**
- **ERGOTHERAPEUTE**
- **INFIRMIERES**
- **AIDES SOIGNANTES**
- **MEDECINS (PSYCHIATRE/PHYSIQUE)**
- **PSYCHOLOGUE**

Modalités d'accompagnement

- **Bénéficiaire d'une orientation SAMSAH délivrée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).**
- **SSIADPH → prescription médicale.**

SAMSAH48/SSIADPH

L'accompagnement est élaboré selon le projet individuel d'accompagnement de la personne en tenant compte de son projet de vie et de ses besoins et demandes.

Le SAMSAH48/SSIADPH, conformément à son projet de service, réalise lui-même l'accompagnement ou fait appel à des opérateurs intervenant sur le territoire et dans tous les cas, assure la coordination de l'ensemble des interventions.



LE POLE SOCIO-EDUCATIF

L'équipe socio-éducative met notamment en œuvre les actions suivantes :

- évaluation des besoins et des capacités d'autonomie,
- Identification de l'aide à mettre en œuvre et délivrance à cet effet d'informations, de conseils et de prestations personnalisées,
- Soutien des relations avec l'environnement familial et social,
- participation à une vie sociale, culturelle et sportive par des activités adaptées,
- Appui et accompagnement contribuant à l'insertion universitaire et professionnelle ou favorisant le maintien de cette insertion,
- Accompagnement vers l'assistance ou aide dans la réalisation des actes quotidiens de la vie et dans l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale.



LE POLE SOINS

L'équipe médicale et paramédicale met notamment en œuvre les actions suivantes :

- Evaluation des besoins et des capacités d'autonomie,
- Suivi, dispensation et coordination de soins médicaux et paramédicaux ou accompagnement favorisant l'accès aux soins et l'effectivité de leur mise en œuvre, coordination des différents intervenants,
- Favoriser quelle que soit la restriction de l'autonomie de la personne, la relation aux autres et l'expression de son choix,
- Développer les potentialités, favoriser le maintien des acquis, l'apprentissage et l'autonomie,
- Porter attention à toute expression d'une souffrance physique ou psychique,
- Accompagnement et soutien psychologique,
- Evaluer la dimension dépendance pour définir les aides humaines et techniques à mettre en œuvre pour compenser la dépendance au quotidien et améliorer le bien être.

PROCEDURE D'ADMISSION

